

615

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 615 26 novembre 1981
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Gabrielle Antille
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marc Diserens
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochoy
Victor Ruffy

Point de vue:
J. Cornuz

Genève n'est pas Chicago

Dimanche 15 novembre, 8 heures du matin, rue de Fribourg, quartier des Pâquis, Genève. Trente policiers cernent un immeuble où trois bandits, pense-t-on, préparent un gros coup. Quelques minutes plus tard l'opération est terminée; un commando des forces de l'ordre a enfoncé la porte de l'appartement, abattu l'un des truands et blessé les deux autres qui mourront dans la journée.

Genève n'est pas Chicago. Et pourtant la police genevoise semble opter de plus en plus pour les méthodes américaines, directes et radicales. On se souvient de la tentative d'évasion de Champ-Dollon il y a quelques semaines: un complice à l'extérieur abattu à la mitrailleuse: il menaçait un agent avec une pince coupante. Au début de l'année la police poursuit et canarde deux jeunes gens en voiture, coupables d'avoir fait demi-tour à un poste-frontière. Et puis la tuerie des Pâquis.

Les trois morts de dimanche étaient sans conteste des hommes dangereux. La presse a rappelé leurs exploits, attaques à main armée, prise d'otage au besoin, gâchette facile et mort d'un enfant lors d'un hold-up à Bruxelles. Comme elle a largement détaillé l'arsenal et l'équipement du parfait gangster trouvés sur les lieux du drame. Bref, tous les ingrédients nécessaires à justifier le caractère inévitable de cette conclusion tragique. Nul doute que l'opinion publique, suivant en cela les commentateurs des journaux locaux, n'a rien vu dans cet événement que de très naturel: à savoir que le truand est un mort en sursis, qu'il le sait et qu'il accepte ce risque.

En y regardant de plus près, les choses n'apparaissent pas si simples.

L'intervention des Pâquis est une opération préparée à froid; les trois gangsters, sous surveillance depuis plusieurs jours, sont piégés.

Rien donc d'une action improvisée qui voit s'affronter forces de l'ordre appelées à la rescousse et hors-la-loi surpris en flagrant délit.

Or dimanche matin la police genevoise agit comme face à un hold-up, comme si elle est menacée. «Si mes hommes n'avaient pas tiré, ils seraient morts à l'heure qu'il est», déclare Guy Fontanet, responsable (démocrate-chrétien) du Département de justice et police. Avec la méthode choisie, sans aucun doute, M. Fontanet; la confrontation directe ne pouvait que se terminer par la défaite des tireurs les moins rapides.

Reste à savoir si la police, dans son action, doit

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Bouteilles à la mer

Plus de trois mille bulletins verts glissés un à un dans le dernier numéro de «Domaine Public» la semaine dernière, en fait trois mille bouteilles à la mer. A la mer de la consommation, à la mer de l'information. Dans le flot des nouvelles et des commentaires en tous genres, un petit signe de la rédaction de DP à chacun de ses correspondants: à vous de décider s'il vaut encore la peine d'essayer de se faire entendre, en toute indépendance, en marge des grandes mises en scène de la presse traditionnelle. Epreuve rituelle de fin d'année, redoutable autant que redoutée: reste-t-il encore une place pour un petit message hebdomadaire d'une vingtaine de colonnes, fortes chacune d'une quarantaine de lignes de longueur raisonnable, sans couleurs, titres uniformes, à peine un peu d'italique ici ou là, petit espace créé de toutes pièces pour reprendre la parole (critique) si possible?

Genève n'est pas Chicago

s'inspirer des pratiques du Far West. Nous ne le pensons pas. Cette manière d'agir comporte trop de risques. D'abord pour les agents eux-mêmes, puis, le cas échéant, pour les innocents présents sur les lieux de l'affrontement. D'ailleurs l'emploi de la manière forte ne tend-il pas à accréditer dans l'esprit des hors-la-loi l'idée que, face à la police, la seule chance de salut consiste à dégainer?

Enfin et surtout, ce style «coup de poing — coup d'éclat» contient en germe le risque inacceptable que la force publique se substitue à la justice; on

sait que la grogne règne parmi les gendarmes: «On arrête les truands aujourd'hui, les juges les libèrent demain.» La grogne mais aussi la peur; plusieurs d'entre eux ont été blessés, certains même tués dans l'exercice de leur fonction. Raison de plus pour que l'autorité politique réagisse et ne laisse pas libre cours à ces sentiments, compréhensibles mais indignes d'une police lorsqu'ils deviennent le moteur de son action. Ici, la force publique n'est qu'un auxiliaire de la justice, rien d'autre. Pour remplir cette tâche elle a besoin d'une stratégie préparée, de consignes précises.

L'impression subsiste que dimanche soir aux Pâquis, la police aurait pu agir autrement (gaz anesthésiant, blocus de l'appartement) et que, par absence de préparation ou délibérément, c'est un règlement de compte qui a eu lieu. Dans les deux cas, il n'y a pas de quoi pavoiser.

RADIO-TV

Le flou artistique de l'article 13

Ce ne sont pas moins de trente-cinq citoyens, sans compter le Parti radical zurichois et le Conseil d'Etat du même canton, qui ont écrit l'an dernier, entre le 31 mai et le 8 septembre, pour protester contre la manière dont une ou plusieurs émissions de radio ou de télévision avaient rendu compte des manifestations de jeunes. Cet afflux de plaintes: un record qui restera longtemps unique dans les annales de la Commission des plaintes relative aux programmes de radiodiffusion et de télévision. Ladite commission, présidée par le journaliste et publiciste bâlois Oskar Reck a, du coup, écouté 91 émissions de la radio et 65 émissions de la télévision suisses alémaniques, pour dénicher finalement deux violations de la concession SSR, commises dans des émissions d'actualités régionales à la radio.

A quoi riment toutes ces rages et ces grincements de dents d'une part, et tant d'application dans l'oppression a posteriori d'autre part?

La possibilité de déposer des plaintes en matière de programme a-t-elle pour seule fonction de permettre aux gens de se passer les nerfs? La Commission Reck et les instances internes à la SSR jouent-elles un simple rôle d'alibi ou de paratonnerre!

Il y a de tout cela, bien sûr, dans les possibilités offertes aux «chers zauditeurs» et téléspectateurs: produire des réclamations auprès de leur direction régionale, déposer des plaintes directement auprès du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, ou recourir au fameux droit de réponse institué hâtivement par M. Schürmann en février dernier.

Mais il y a aussi des avantages qui vont dans le sens d'une espèce de contrôle exercé par l'usager, qui doit pouvoir légitimement donner son avis sur la

qualité des services offerts, quand ils sont publics. L'ennui, c'est que, pour l'heure, les diverses voies ouvertes ont été systématiquement utilisées par un seul type d'usager: sociétés patriotiques argoviennes, Club Hofer/FRTA, officiers à la retraite, sans compter les organisations professionnelles et les entreprises qui n'hésitent plus désormais à déposer plainte, quand le contenu d'une émission leur paraît susceptible de nuire à leurs intérêts financiers ou commerciaux.

Bref, on attend toujours «la» plainte qui émanerait de la gauche politique et syndicale, de mouvements écologistes ou d'association de consommateurs. Non que de ce côté-là on n'ait pas à se plaindre de la radio ou de la télévision, mais on sait, semble-t-il, être plus tolérant à l'égard des opinions adverses, et surtout plus respectueux du travail des journalistes et des difficultés qu'il présente.

FAIBLESSES CONGÉNITALES

Au total, en un peu plus de deux ans d'existence, la Commission Reck a examiné une trentaine de plaintes pour violations de la concession accordée par le Conseil fédéral à la SSR, particulièrement dans son article 13 qui définit la mission idéologique de la SSR, et précise les devoirs d'objectivité et de diligence qui incombent à tous ceux qui produisent et réalisent des émissions de radio ou de télévision. Cet article 13 est un chef-d'œuvre de flou artistique, d'où l'on peut inférer une pratique ouvertement libre, ou, inversement, l'opportunité d'une censure préalable dans certains cas.

Inutile de dire que, dans ces conditions, à chaque occasion deux thèses exactement opposées sont défendables: violation de la concession d'une part, respect des principes de la concession d'autre part. Dès lors les membres de la commission Reck, dont la composition est elle-même d'un équilibre tout helvétique, se prononcent en définitive en

fonction de leurs opinions personnelles et de leurs appréciations subjectives de l'effet des mots et des images.

On se souvient peut-être que le conseiller d'Etat Guntern (PDC haut-valaisan) voulait instituer une autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision. Il a été suivi en définitive par la Chambre Haute et même par le Conseil national en décembre dernier. Le Conseil fédéral a publié son message à ce sujet le 8 juillet 1981, et en a confié l'examen à la commission chargée du projet d'article constitutionnel sur la radio-télévision. Cette nouvelle instance devrait ressembler comme une sœur à la Commission Reck, avec la même forme, tout au moins au début, et les mêmes faiblesses congénitales: concession peu claire, efficacité restreinte par un appareil squelettique, recevabilité (à juste titre) étendue et compliquant les procédures, entre autres joyusetés culminant dans des finesses politico-juridiques du plus bel effet.

Les beaux esprits pensent que la radio et la télévision devraient faire moins d'erreurs, pour éviter

d'avoir à mettre sur pied des instances de plaintes et autres droits de réponse plus ou moins formels. Si cette prévention étendue devait l'emporter, les programmes perdraient à coup sûr le reste de sel qu'ils peuvent encore avoir.

POUR UN MODÈLE PLUS OUVERT

Il s'agirait bien mieux d'imaginer un modèle plus ouvert: des responsables de programmes et des réalisateurs d'émissions pleinement conscients des responsabilités liées au monopole de fait de la SSR, et par ailleurs, des auditeurs et des téléspectateurs plus tolérants parce que mieux informés aussi des conditions très inégales dans lesquelles travaille le personnel. Cette vision n'a rien d'irréaliste, elle correspond à la conception (actuelle) des mass media électroniques comme services publics, avec tout ce que cela implique de responsabilité du côté des prestataires, comme de celui des usagers. Dans cette perspective, l'ouverture de voies pour le dépôt de plaintes se justifierait pleinement, pour autant qu'on n'aille pas les piétiner en tous sens, et toujours par les mêmes.

sion implicite, mais clairement sous-entendue) son cas ne mérite pas plus d'indignation que celui des objecteurs de conscience chez nous.

Or J. Cornuz tait l'essentiel de cette affaire: Quand Victor Kortchnoï a choisi de ne pas rentrer dans son pays, sa femme a demandé aux autorités soviétiques l'autorisation d'émigrer, pour rejoindre son mari, avec son fils Igor, étudiant âgé de 18 ans (car les citoyens soviétiques, de même que ceux des autres pays d'Europe de l'Est, n'ont pas le droit de quitter leur pays sans autorisation; J. Cornuz le sait-il? et sait-il que c'est contraire à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme?). Non seulement cette demande a été repoussée à quatre reprises, mais pour ce seul fait Igor Kortch-

noï a été chassé de son école et l'accès aux études lui a été interdit. Quelques mois plus tard, il était convoqué pour être enrôlé dans l'armée. Or il est courant qu'après avoir servi dans l'armée, les citoyens soviétiques se voient refuser le droit d'émigrer sous prétexte qu'ils détiennent des secrets militaires. C'est dans ces conditions qu'Igor Kortchnoï s'est soustrait à l'ordre de recrutement et a été condamné à deux ans et demi de travaux forcés. Et nul ne sait s'il pourra jamais revoir son père. Quant aux conditions de détention qu'il subit, dans un système qui utilise le travail épuisant, le froid et la faim comme moyens d'«éducation», je renvoie J. Cornuz au rapport publié par Amnesty International en 1980.

Mettre ces multiples violations des droits de l'homme sur le même plan que le traitement réservé aux objecteurs de conscience en Suisse — si choquant que soit ce dernier — c'est abusif. Et c'est abuser le lecteur que de lui cacher des aspects essentiels de l'affaire.

D'autre part, J. Cornuz sait-il qu'il y a en URSS des dizaines de ses collègues qui se voient interdire l'exercice de leur profession et même l'accès aux bibliothèques et laboratoires, du jour où ils ont déposé une demande d'émigration, et que cette situation peut durer des années? Sait-il que certains d'entre eux ont été condamnés récemment à plusieurs années de camp de travail ou de relégation parce qu'ils organisaient à leur domicile des groupes d'étude pour leurs collègues privés comme eux, et pour les mêmes raisons, des moyens d'exercer leur activité intellectuelle?

Jeanne-Marie Perrenoud

Réd. Voilà pour l'accusation! S'il le juge nécessaire, notre ami J. Cornuz répondra dans de prochaines colonnes.

COURRIER

Igor, Victor et tous les autres

Dans ses chroniques que «Domaine Public» a la générosité d'accueillir, Jeanlouis Cornuz se fait une spécialité de présenter les choses d'une manière simpliste qui n'est parfois qu'une façon de les déformer.

Exemple criant: son dialogue imaginaire à propos du joueur d'échecs Victor Kortchnoï et de son fils Igor. Il ressort de ce dialogue qu'Igor Kortchnoï est emprisonné en URSS simplement pour avoir refusé de faire son service militaire. Donc (conclu-

Le fromage suisse des sociétés holding

L'Association suisse des sociétés holding et financières est inquiète. Voyez-vous cela! Elles n'étaient plus que 12 793 sociétés holding sous forme de sociétés anonymes à la fin de l'année dernière, contre 13 222 l'année précédente. Evolution fâcheuse et préoccupante. Pas besoin d'aller chercher bien loin les causes de cette cure d'amaigrissement, nous citons ladite association, à l'intention des analphabètes de la finance: «Le débat relatif à l'introduction de nouveaux impôts spéciaux frappant le secteur financier a des effets défavorables; à l'étranger, l'opinion selon laquelle la Suisse adopte une attitude de plus en plus hostile au secteur financier se répand toujours davantage.» Un bilan globalement négatif, donc, malgré les efforts constants des grands instituts bancaires de notre pays — pour mémoire: Crédit Suisse et Banque Populaire Suisse en première ligne — pour conserver à la Confédération helvétique sa réputation de sérieux et de solidité en matière financière.

PACIFISME

Atome civil ou militaire: même combat

Nouvelles perspectives pour le mouvement pacifiste européen et mondial, dans sa marche main dans la main avec les courants antinucléaires. Selon l'agence Wise, l'administration Reagan va mettre le point final à un projet qui effacerait toute distinction entre le nucléaire dit civil et le nucléaire militaire. En substance: le gouvernement américain serait autorisé à retraiter les déchets radioactifs des centrales nucléaires en activité sur le sol des USA pour son propre usage, lisez pour se procurer

Il ne suffit donc pas que certaines limitations dans les transferts de capitaux et dans le trafic des paiements avec l'étranger aient été récemment levées, il faut aller encore plus loin.

Exagéré, direz-vous, pris d'une quinte de zieglerisme aigu.

Suivez le raisonnement en deux temps des sociétés holding!

Constat: «La stabilité politique, juridique et économique de notre pays, sa situation géographique centrale et son secteur des services efficace et à vocation internationale ont fait de notre pays une place avantageuse pour les sociétés holding.»

Conclusion: «Les possibilités de développement économiques de la Suisse, pauvre en matières premières, portant avant tout sur le secteur des services, il serait déraisonnable de se priver de ces avantages et d'accepter sans réagir l'exode des sociétés holding.»

Autrement dit: on n'a pas de matières premières, mais on a des holding... Une seule différence: on exploite les réserves de matières premières et on est exploité par les holding. Et voici pourquoi il serait exclu de faire payer au secteur financier cette fameuse «stabilité» helvétique dont il profite. La leçon vaut bien un fromage.

le plutonium nécessaire à son armement atomique et à l'alimentation de ses surgénérateurs.

Inutile de noter que si une telle décision était prise, elle pourrait justifier par exemple des limitations supplémentaires à l'information du public sur le fonctionnement des centrales, sous le couvert du secret militaire; elle pourrait justifier aussi un contrôle policier renforcé des groupes opposés à l'énergie nucléaire et des travailleurs de l'atome, sous le couvert de la défense nationale.

Quelques précisions qui permettent de situer ce virage décisif.

Le plutonium à usage militaire est jusqu'à présent

produit par trois réacteurs du Département américain de l'énergie qui ont été construits spécialement à cet usage. Le plutonium qui est produit dans les 74 centrales nucléaires américaines restait jusqu'à présent contenu dans les déchets hautement irradiés. Un nouveau procédé utilisant la technique du laser est en train d'être étudié au laboratoire national «Lawrence Livermore» qui permettrait d'enrichir le plutonium contenu dans les déchets au niveau requis pour l'armement atomique.

LA GRANDE BOUFFE

La production de plutonium et de tritium à usage militaire doit encore s'accroître de 70% d'ici à 1985, de manière à fournir les têtes nucléaires à 14 000 nouveaux engins en plus du nombre d'engins existant à l'heure actuelle et qui est évalué entre 10 000 et 20 000. Le problème du coût de fabrication des engins nucléaires rend effectivement séduisant le recours à la diversification de l'approvisionnement en plutonium grâce à la filière commerciale.

L'administration américaine a également demandé à la Grande-Bretagne de lui fournir le plutonium dont elle aura besoin à usage «civil» si celui qu'elle produit est utilisé à des fins militaires. La firme nationale anglaise British Nuclear Fuels Ltd retraite les déchets radioactifs des usines anglaises et serait le fournisseur potentiel des Etats-Unis. Un porte-parole de la firme a déclaré qu'un contrat de fourniture éventuel serait soumis «aux règles habituelles de sauvegarde» mais il n'est pas évident que les USA et la Grande-Bretagne ont les mêmes conceptions sur ce que signifient les «règles de sauvegarde» en question. Pomme de discorde en vue: les Américains ont jusqu'à présent indiqué que le plutonium qu'ils cherchent à acheter en Grande-Bretagne doit permettre d'alimenter le surgénérateur de Clinch River; les spécialistes britanniques en doutent: le programme américain de surgénérateur n'est censé en être qu'à un stade expérimental.

L'alibi du manque d'épargne

Les épargnants seraient, aux dires des banquiers, mal rétribués. Lassés, ils font grève. Pour qu'ils reviennent déposer leurs modestes économies sur leurs carnets, il faut relever les taux.

Du même coup, tout le crédit, dont le crédit hypothécaire si important en Suisse, pays parmi les plus endettés du monde à ce titre (150 milliards) est rehaussé. La charge supplémentaire pour l'économie sera de plusieurs milliards. Elle sera répercutée jusqu'aux derniers maillons de la chaîne: locataires, paysans, petits propriétaires.

Il vaut donc la peine de poser la question. Y a-t-il vraiment, en Suisse, un manque d'épargne?

Pas de meilleure source d'information que les comptes nationaux. Les chiffres, ingrats, ont une signification politique, lourde.

Première entrée: l'épargne des ménages.

A première vue, car la comptabilité nationale comporte une rubrique «épargne des ménages», la baisse semble évidente. L'épargne des ménages est, aux prix courants, inférieure à ce qu'elle était en 1970: elle passe de 5185 millions à 3630 millions:

Années	1970	1974	1976	1979	1980
Epargne	5 185	8 880	5 145	3 875	3 630
En % du revenu disponible	8,86	9,65	5,47	3,70	3,37

Les années repères ont été choisies pour tenir

compte de la cassure de la récession. Or, l'après-1976 ne fait pas apparaître un relèvement de l'épargne. Pourquoi?

Première explication: les contributions sociales des employés, qui sont une sorte d'épargne-prévoyance, n'ont cessé d'augmenter.

Selon les mêmes repères, en millions aux prix courants:

Années	1970	1974	1976	1979	1980
Contributions sociales des assurés	4 600	8 970	10 500	12 290	13 110

Autrement dit: l'épargne et les contributions sociales révèlent ensemble une augmentation qu'interrompt à peine la cassure de la récession et indiquent un glissement sensible de l'épargne traditionnelle à l'épargne-assurance:

Années	1970	1974	1976	1979	1980
Contributions sociales + épargne	9 875	17 850	15 645	16 165	16 740
Contributions sociales en % de l'épargne + contrib. soc.	47	50,25	67,11	76,03	78,32

Pour les milieux patronaux qui déplorent que le sens de l'épargne se perde, relevons que l'effort d'assurance se traduit par un glissement des épaulements patronaux aux épaules salariales.

Certes, la part patronale passe de 4385 millions à 11 930 millions, mais en pourcent du total des contributions sociales, elle subit une évolution révélatrice:

Années	1970	1974	1976	1979	1980
Contribution sociale des employeurs en % du total des contributions sociales	48,80	47,91	41,39	46,66	46,48

Enfin, il faut retenir la croissance forte des impôts directs.

Au vu de ces données, on peut dire que la part du revenu primaire consacrée à la consommation n'a pas augmenté en dix ans, mais que l'épargne a changé de forme, avec prédominance de l'épargne sociale.

Le financement de la formation de capital fixe ne s'en trouve pas moins assuré. Car la comptabilité nationale fait apparaître une croissance très forte de l'épargne des assurances sociales. En dix ans, elle passe de l'indice 100 à l'indice 222. A l'intérieur de l'épargne totale de la nation (indice de progression en dix ans: 165), c'est de loin la plus forte croissance.

Il est évident que les liquidités des assurances sociales, gérées, entre autres, par des fonds ou des banques, alimentent le marché du crédit. Autrement dit, la hausse des taux n'est pas justifiée par l'insuffisance de l'épargne des ménages.

Nous aborderons, dans une deuxième partie de cette petite démonstration, l'épargne des sociétés et leur capacité d'autofinancement. Depuis la crise de 1976, le redressement a eu lieu. Il n'y a donc pas de manque dans ce secteur non plus!

Première conclusion, que nous étayerons encore: la hausse est l'effet de l'assèchement du marché par l'exportation des capitaux flottants à la recherche internationale du meilleur placement.

Les ménages ne consomment pas plus et n'épargnent pas moins, mais c'est tout de même eux qui paieront, en milliards, les bénéfices réalisés par les détenteurs de capitaux qui ont pu et su passer la frontière et se placer.

FRIBOURG

Deux certitudes et une inconnue

Deux certitudes et une inconnue subsistent à la veille du second tour des élections au Conseil d'Etat fribourgeois. Les certitudes: le parti démocrate-chrétien n'aura plus la majorité absolue et le parti socialiste sera représenté au gouvernement cantonal. L'inconnue concerne le candidat et le parti qui feront les frais de la lutte provoquée par l'UDC-PAI décidé à conserver le siège concédé autrefois par un PDC à la recherche d'une «prolongation» de sa majorité. Les moyens financiers à la disposition du comité de soutien du candidat UDC-PAI sont importants (appui des médecins opposés au socialiste Denis Clerc...)! Les résultats du premier tour: logiques, on l'a

assez dit. Trois partis représentés dans tous les arrondissements électoraux occupaient les sept places correspondant à l'effectif du Conseil d'Etat. Les élections au Grand Conseil ont confirmé les tendances: avance socialiste et chrétienne-sociale, stabilité radicale et UDC-PAI, continuation du recul PDC et échec libéral.

Pour les préfectures, vu la lenteur avec laquelle corps électoral et partis ont pris conscience de l'importance de ce scrutin-là, il est remarquable qu'une consultation de ballottage soit nécessaire en Gruyère et dans la Broye.

On saura au soir de la Saint-Nicolas si les Fribourgeois acceptent une proportionnelle raisonnable au Conseil d'Etat ou s'ils donnent tort au président du PDC, Martin Nicoulat, qui affirmait à l'assemblée des délégués du 18 novembre: «Le PDC est le parti du courage et de la clairvoyance. Il n'est plus le parti des combines.»

EXPOSITIONS

Nostalgie, nostalgie

Quatre musées suisses alémaniques ont collaboré cette année à la présentation des années trente: le Kunsthhaus d'Aarau: 1936 — une confrontation; le Kunstmuseum de Wintertour: l'art constructiviste en Suisse de 1915 à 1945; le Kunstgewerbemuseum de Zurich: le style publicitaire de 1930 à 1940 — le langage en images d'une décennie; le Kunsthhaus de Zurich: une décennie et ses contradictions.

Au Kunsthhaus, l'exposition est encore ouverte jusqu'au 10 janvier et si vous avez l'occasion d'aller à Zurich en fin d'année, essayez de consacrer une à deux heures à une visite de ce musée. Vous serez accueillis par des affiches politiques vous rappelant les luttes de l'époque et permettant de constater que si le style est différent, le ton n'a pas beaucoup changé!

Dans la grande salle d'exposition, vous avancerez en passant d'une période de confrontations politiques et artistiques vers l'union nationale caractérisée par l'Exposition nationale de 1939 et la fresque d'Erni sur la Suisse, pays touristique.

Quelques notes n'impliquant aucun choix artistique: la découverte des bois gravés d'Alexandre Mairet publiés à l'époque dans le «Réveil anarchiste», la distinction à faire entre le peintre Fritz Pauli et le peintre Paolo (Paul Müller), la présentation d'œuvres architecturales de cette époque en Suisse romande: Palais SDN, Maison Clarté à Genève, Cité Bel-Air Métropole (premier gratte-ciel suisse) à Lausanne, la Maison du Peuple de Bienne, le rappel des revues oubliées, par exemple «Information» dont la présentation graphique est de Max Bill et qui a compté Barbusse, Silone et J.P. Samson au nombre de ses collaborateurs. Et n'oublions pas les enregistrements radiophoniques, dont deux en français: les propos du caviste de Paul Budry et une séquence de «Fridolin et son copain» de Ruy Blag avec Rimert.

Comme on vous le dit et même si nous omettons de citer les artistes les plus connus, une enrichissante plongée, organisée par des spécialistes d'aujourd'hui, dans un monde lointain.

Et toujours, façon retour au passé, ne pas manquer l'exposition du Musée d'histoire de Berne ouverte jusqu'à fin janvier, et consacrée à Robert Grimm et à Rodolphe Minger, deux hommes politiques évidemment opposés mais qui ont contribué à l'édification de la Suisse actuelle. De nombreux documents politiques, sociaux et de la vie quotidienne: un autre voyage indispensable, à Berne cette fois, c'est moins loin que Zurich (et l'entrée est libre).

Pour toutes ces expositions, des catalogues et des dossiers de documentation qui méritent de retenir l'attention des consommateurs de papier imprimé.

C.F.P.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Lettre ouverte à Michel Grenier

Lettre ouverte à Michel Grenier, animateur du Centre Martin Luther King, à Lausanne.

Cher Monsieur,

Je vous ai suivi, dimanche passé, à «Table ouverte», combattant le bon combat, en compagnie de M^{me} Chiostergi-Tüscher et opposé à Max und Moritz — je veux dire: à MM. Werner et Eggly.

Sujet: le pacifisme d'aujourd'hui — espoir ou menace.

Vous avez défendu nos positions en homme courtois et en vrai chrétien: je vous en remercie.

Il m'est arrivé toutefois de regretter que votre esprit authentiquement non-violent vous ait empêché de passer à l'attaque... Il y avait à dire, et c'est dans leur camp qu'il faut mener le combat.

1. Vos adversaires insinuent qu'inconsciemment tout au moins, nous apportons notre aide au communisme international. En d'autres termes, que nous sommes «payés par Moscou».

Je suis d'avis qu'en effet, il y a complot communiste, et qu'en effet tel ou tel de nos contemporains se laissent acheter — sont des *vendus*!

Dites-moi, cher Monsieur Grenier, combien touchez-vous d'argent du camarade Kim Il Sung, dirigeant communiste coréen? Pas un sou? Il n'en va pas de même pour vos adversaires, qui passent régulièrement la publicité *payée* dudit! Sinon M. Eggly personnellement, du moins bon nombre de journaux «bonbordeaux». Nous savons ce qu'ils vont nous répondre: personne au monde ne lit la prose du camarade Kim Il Sung, et par conséquent, ils font ce que faisaient les colons du bon vieux temps, vendant à prix d'or (ou d'épices ou de matières premières) des verroteries sans valeur à des nègres stupides! Voire!

Je passe sur l'aspect *moral* de l'opération, qui consiste à profiter de la naïveté de son prochain pour lui refiler de la pacotille — il y a des articles du Code pénal qui s'expriment sur ce point. Mais Kim Il Sung ne fait pas que publier dans *La Suisse*, la *Tribune*, etc. — il ne *publie pas* dans la *Voix ouvrière* (laquelle eût sans doute survécu quotidiennement grâce à cet argent — gageons qu'alors, le Parti du Travail n'eût pas enregistré le recul «spectaculaire» etc.), ni dans *Tout va bien*, ni dans le *Rebrousse-Poil*. Judicieusement conseillé, Kim Il Sung pressent probablement que la presse bien-pensante est infiniment plus proche de lui que la *VO*!

En tout cas, c'est un fait: ce n'est pas vous, cher Monsieur Grenier, qui êtes payé par le «communisme international», ce sont eux. Et il y a fort à parier que Kim Il Sung (et Brejnev, et...) tient les mêmes discours sur la non-violence que vos adversaires!

2. MM. Werner et Eggly vous ont jeté à la tête Niemöller, qui, selon eux, n'a pas fait le poids devant Hitler. C'est une évidence, et une évidence qu'ils étaient particulièrement bien placés pour

évoquer, puisque ce sont leurs *homologues allemands* des années 20 et 30 qui ont systématiquement diffamé, dénigré, «marginalisé» comme vous l'avez si bien dit, les pacifistes allemands de ces mêmes années — comme aujourd'hui eux-mêmes diffament, dénigrent et marginalisent *vous*, Monsieur Grenier; vous et vos amis pacifistes et non-violents, au nombre desquels je me compte.

Rendons-leur cette justice: ils ne vont pas jusqu'à inciter à l'assassinat — ce qui n'était le cas ni de leurs homologues allemands (Liebknecht, premier député européen à avoir voté, en 1915, contre les crédits militaires, ce qui lui valut la prison d'abord, la mort ensuite; Gustav Landauer, etc.), ni leurs homologues français (assassinat de Jaurès en 1914). Dieu merci, nous sommes en Suisse et l'immense majorité de nos compatriotes répugnent à l'assassinat.

3. L'Afghanistan...

Mais ceci me mènerait trop loin: j'y reviendrai dans une prochaine lettre, toujours aussi ouverte.

J. C.

RECTIFICATION

Nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes: dans le dernier numéro de DP, page 4, texte signé de Pierre Lehmann, «Le conte des petajoules introuvables», les deux petits tableaux publiés ont été intervertis. Dans l'ordre logique du raisonnement, il fallait lire d'abord la répartition de la consommation finale d'électricité pour les années 1978 à 1980 entre les postes «chaleur», «travail mécanique», «chimie» et «lumière», puis ensuite la répartition entre le «pot ménage», l'industrie et le transport. Merci de votre compréhension.

Et puisque nous en sommes aux «*mea culpa*», effaçons rapidement, dans le numéro précédent de DP, dans le corps du texte consacré aux livres de poche suisses romands, cette nationalité grecque attribuée fâcheusement à P. Istrati, inoubliable auteur des «*Chardons du Baragan*». Merci encore.

CONSOMMATION

Un commerçant prend la plume

Un commerçant toulousain, M. Marcel Garrigou, s'exprime sur le mouvement des consommateurs. Il a été choqué par le peu de place attribuée aux producteurs (industrie-commerce-prestataires de services) aux Rencontres de la consommation organisées à Paris, en octobre 1980, par le ministre de l'économie du précédent septennat. Il déplore aussi l'absence d'intérêt d'une majorité des patrons pour les questions de consommation, parce qu'il juge que le dialogue est indispensable. Il accepte les consommateurs comme interlocuteurs, et pas comme partenaires, et il considère qu'ils représentent un contrepoids et pas un contre-pouvoir. Nuances!

Cet opusculé contient de nombreuses informations et des documents utiles au moment où les socialistes français semblent à la recherche d'une politique de la consommation. Et il est à jour puisqu'il tient compte de la création du ministère de la consommation dans le deuxième ministère Mauroy.

A noter que dans la présentation d'expériences de formation des consommateurs par les entreprises, Marcel Garrigou signale, pour la Suisse, «Jeunesse et économie», la «Fondation Schmidheiny», le «Service consommateurs Migros», présenté aux Rencontres de Paris, et l'ouverture, en préparation, du Musée Nestlé de l'alimentation.

En bref, une petite provocation utile, intéressante, pour celles (et ceux) qui militent dans le mouvement des consommateurs et pour les chefs d'entreprise qui prétendent ignorer ce mouvement.

R. B.

¹ Marcel Garrigou: «L'assaut des consommateurs pour changer les rapports producteurs-vendeurs-consommateurs», Paris, Aubier-Flammarion 1981.

Vaud: une économie qui s'essouffle

L'économie vaudoise est-elle en perte de vitesse? Question toujours plus fréquemment débattue dans certains milieux (voir notamment le bulletin de la BCV, octobre 1981). La réponse timidement affirmative qu'on lui donne habituellement avec raison repose cependant sur une série de constats incomplets.

En effet, on peut lire que le «revenu cantonal», qu'on le considère globalement ou par tête d'habitant, croît moins vite que celui de la nation durant la période 1970-1980. En d'autres termes, Vaud recule dans la hiérarchie économique des cantons.

On ajoute généralement que la part des personnes occupées dans le secteur secondaire, déjà relativement faible dans le canton, a fortement diminué ces dernières années. De plus, l'industrie vaudoise n'est de loin pas la plus dynamique de Suisse; production et productivité s'y accroissent à un rythme plus lent que la moyenne nationale.

On semble se réjouir aussi de ce que le secteur tertiaire progresse continuellement. L'emploi libéré par un secteur secondaire en contraction se déplace dans les services; phénomène observé depuis longtemps dans les pays industriels. On présente ainsi le tertiaire vaudois comme le véritable fer de lance de l'économie cantonale, sous prétexte qu'il absorbe la plus grande part de la main-d'œuvre depuis 1910 (plus de la moitié depuis 1970).

TERTIAIRE: AU VINGTIÈME RANG

On omet toutefois de rappeler que la croissance de l'emploi dans ce secteur a été largement inférieure dans le canton de Vaud à ce qu'elle a pu être dans

l'ensemble du pays entre 1965 et 1975; Vaud, avec un taux de croissance de 11%, est au vingtième rang des cantons, derrière Argovie (47%), Genève (32%), Zurich (24%) par exemple (moyenne suisse 21%).

On ne dit rien d'un constat crucial: les salaires moyens vaudois sont inférieurs aux salaires moyens suisses, que cela soit dans l'industrie, la construction ou les services, ainsi que pour la quasi-totalité des catégories de travailleurs (voir «Vie économique», août 1981). Mieux, les salaires versés dans le secteur tertiaire sont, en Suisse et dans le canton, moins élevés que ceux versés dans le secondaire en moyenne.

On comprend dès lors pourquoi le «revenu cantonal» vaudois progresse moins vite que celui de la nation: croissance générale de l'emploi plus faible; salaires vaudois inférieurs aux salaires suisses; structure de l'emploi plus largement dominée par le tertiaire, secteur secondaire qui s'affaiblit. Et la prise en compte des autres composantes du «revenu cantonal» (revenu d'exploitation des indépendants et revenu des capitaux) ne compense pas cet «effet emploi-salaire».

SALAIRES À LA TRAÎNE

Une question tout de même: pourquoi donc les salaires moyens vaudois sont-ils inférieurs aux salaires suisses correspondants?

On nous dira, par exemple, que le niveau des loyers zurichois n'est pas celui des loyers vaudois et que d'ajuster les salaires vaudois sur ceux de Zurich (+ 10% environ) reviendrait à mettre les Vaudois au bénéfice d'une véritable rente de situation. C'est vrai; pour des prestations égales, les dépenses consenties par un ménage ne sont pas les mêmes partout dans l'espace suisse et ces disparités expliquent en partie les différences de salaire. Mais comment comprendre que le salaire moyen des

«ouvriers» vaudois n'apparaisse qu'au quatorzième rang, derrière celui des «ouvriers» soleurois, valaisans, neuchâtelais, schaffhousois, thurgoviens, saint-gallois, pour ne citer que les cas les plus surprenants?

Même interrogation pour les «employés» vaudois: leurs salaires moyens est au dix-huitième rang du classement des cantons.

Le coût de la vie à Soleure par exemple est-il vraiment plus élevé que celui du canton de Vaud?

La signification des écarts de salaires n'est-elle pas que l'ensemble de l'appareil économique vaudois s'essouffle quelque peu et qu'il éprouve de plus en plus de difficultés à faire évoluer la productivité, et donc les salaires et le «revenu cantonal», au même rythme que dans plusieurs autres régions du pays?

Glanures helvétiques

Un groupe de socialistes de langue italienne de notre pays relance l'activité de l'institut «Fernando Santo» qui a pour but d'encourager l'éducation professionnelle et l'aide aux travailleurs émigrés. Le siège central cherche à réunir une documentation sur les problèmes de l'émigration (adresse utile: Angelo Rossi, Lerchenberg 31, 8046 Zurich).

* * *

Sait-on que le Parti socialiste fribourgeois publie dix fois par année un journal en langue allemande «Zeitlupe». C'est le complément du bi-mensuel «Travail», le plus ancien journal socialiste de langue française en Suisse romande.

* * *

On parle beaucoup des prochaines élections communales zurichoises. Est-on conscient qu'elles n'auront lieu que le 7 mars 1982? Une longue campagne électorale en perspective. Il en va de même à Berne où les premiers candidats pour les élections cantonales du 25 avril 1982 viennent d'être désignés.